

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le mardi 8 novembre 2022 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

**Présents :**

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Vacant	Siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

**Assistaient également à la session :**

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. PRÉLIMINAIRE**

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 8 novembre 2022
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022
- 2.2 Démission du conseiller siège no 4, monsieur Keven Croteau
- 2.3 Démission de la préposée à l'entretien ménager
- 2.4 Données sur les prélèvements d'eau

**3. GESTION FINANCIÈRE**

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'octobre 2022
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'octobre 2022
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de novembre 2022
- 3.4 Concours de décorations de Noël
- 3.5 Migration vers Aurora avec PG Solutions
- 3.6 Avis de motion (Règlement 2022-07, fixant le traitement des élus municipaux)
- 3.7 Avis de motion (Règlement 2022-08, Adoption des prévisions budgétaires et les faits saillants de 2023)

**4. TRANSPORT ET VOIRIE**

- 4.1 Déplacement de deux poteaux d'Hydro-Québec
- 4.2 Achat de palans à chaîne manuel

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Achat d'un localisateur de conduit dans le sol
- 5.2 Achat d'un Réfectoscope pour inspection des bornes-fontaines

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

- 6.1 Offre de service PG transfert des permis
- 6.2 Soumission pour achat d'un bureau à la réception

## **7 PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **8. FERMETURE**

---

### **OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

### **VÉRIFICATION DU QUORUM**

Cinq des six membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

#### **2022-11-08-151 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 NOVEMBRE 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 8 novembre 2022 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

#### **2022-11-08-152 INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Alain Gauthier propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

#### **2022-11-08-153 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 11 octobre 2022 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

#### **2022-11-08-154 DÉMISSION DU CONSEILLER SIÈGE NO 4, MONSIEUR KEVEN CROTEAU**

ATTENDU QUE monsieur Keven Croteau nous a remis une lettre de démission en date du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Keven Croteau, conseiller au siège no 4, au sein du conseil municipal de Colombier.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-155**  
**DÉMISSION DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

ATTENDU QUE madame Karine Maltais, préposée à l'entretien ménager de la municipalité de Colombier nous a remis une lettre de démission en date du 16 octobre 2022 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la démission de madame Karine Maltais au poste de préposée à l'entretien ménager de la municipalité de Colombier.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-156**  
**DONNÉES SUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU**

ATTENDU QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

ATTENDU QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* ;

ATTENDU QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

ATTENDU QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

ATTENDU QUE [la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale](#) le 1<sup>er</sup> juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public » ;

ATTENDU QUE le [dépôt du projet de loi numéro 42](#) visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-157**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022**

ATTENDU QUE les comptes à payer pour le mois d'octobre 2022 s'élèvent à 49 316.28 \$ ;

ATTENDU QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois d'octobre soient acceptés pour un montant de 49 316.28 \$.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-158**

**ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'OCTOBRE 2022**

ATTENDU QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 14 654.01 \$ pour le mois d'octobre 2022 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'octobre 2022, pour un total de 14 654.01 \$ ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier

### **2022-11-08-159 ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022**

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de novembre 2022 ;

ATTENDU QUE la description des engagements de crédit pour le mois de novembre 2022 énuméré ci-dessous totalise 2 551 \$ ;

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Description des dépenses</b>	<b>Montant</b>
Combeq	Formation inspecteur municipal	851 \$
Loisirs Colombier	Noël des enfants	1 000 \$
CHME Rock ma vie	Vœux de Noël	105 \$
UQAC	Formation directrice générale	595 \$
	<b>Total :</b>	<b>2 551 \$</b>

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

### **2022-11-08-160 CONCOURS DÉCORATION DE NOËL**

ATTENDU QUE le temps des fêtes est à nos portes et le conseil désire, encore cette année, relancer le concours de décorations de Noël afin d'inciter les gens à décorer et ainsi égayer notre village ;

ATTENDU QUE tous les propriétaires, locataires et commerçants âgés de plus de 18 ans, résidants à Colombier y sont admissibles ;

ATTENDU QUE les participants doivent installer au moins une décoration extérieure illuminée dans une fenêtre, sur la galerie ou dans la cour ;

ATTENDU QU' un formulaire d'inscription sera à la disposition des participants dans le bulletin municipal de décembre 2022, ainsi que sur le site de la municipalité et notre page Facebook ;

ATTENDU QUE le formulaire d'inscription doit être retourné au bureau municipal et y joindre aussi une ou des photos de vos décorations de Noël, avant le 31 décembre 2022, soit par courrier au 568, rue principale, Colombier, G0H 1P0, ou par courriel à l'adresse suivante : mcharron@colombierhcn.com;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil autorise le concours de décorations de Noël 2022 pour un montant de 1 000 \$ ;

QUE les tirages pour déterminer les gagnants du concours décorations de Noël 2022 sera faite devant public à la séance ordinaire du 17 janvier 2023 ;

QUE cette année, le conseil a décidé qu'il y aura que trois tirages, un prix de 500 \$ et deux prix de 250 \$.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-161**  
**MIGRATION DE MEGAGEST VERS AURORA AVEC PG SOLUTIONS**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, PG Solutions est associée aux mondes municipaux et désire offrir à sa clientèle des outils informatisés de gestion toujours plus performants et conviviaux ;

ATTENDU QUE l'outils de gestion informatique financier Megagest, qui est implanté depuis plusieurs années, n'est plus aussi performant et doit être modernisé ;

ATTENDU QUE chaque bloc de la gestion financière Megagest, dont la municipalité à payer la licence va être appelée à migrer vers Aurora ;

ATTENDU QUE le premier bloc à migrer est la section paie, dont le personnel devra suivre une formation au coût de 3 750 \$ en janvier 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte que le bloc « paie » migre vers la modernisation financière Aurora et que le personnel suivre la formation au coût de 3 750 \$ en janvier 2023 ;

QUE le montant de 3 750 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice de l'année 2023.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-162**  
**AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT 2022-07)**

Avis de motion est donné par madame Joannie Tremblay-Miller à l'effet qu'un règlement sera présenté subséquemment, dans le cadre du règlement fixant le traitement des élus municipaux, ce règlement abroge le règlement 2014-03.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-163**  
**AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT 2022-08)**

Avis de motion est donné par monsieur David Dumont à l'effet qu'un règlement sera présenté subséquemment, dans le cadre du règlement fixant les taux de compensation pour les services municipaux, la taxe foncière et le taux d'intérêt, ainsi que les faits saillants, pour l'année 2023.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-164**  
**DÉPLACEMENT DE DEUX POTEAUX D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE nous devons demander à Hydro-Québec pour déplacer un poteau d'une portion du réseau de distribution situé au 317 chemin de la Rivière-Bersimis, afin d'éviter d'être accroché en hiver lors du déneigement des rues ;

ATTENDU QUE nous devons demander à Hydro-Québec pour déplacer un poteau d'une portion du réseau de distribution situé sur le chemin Fortin, afin d'éviter d'être accroché en hiver lors du déneigement des rues ;

ATTENDU QU' Hydro-Québec nous a fait parvenir une offre de service pour le déplacement des deux poteaux, pour un montant de 10 204.74 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'offre de service d'Hydro-Québec pour un montant de 10 204.74 \$ taxes non incluses ;

QUE la directrice générale soit mandatée à signer le contrat ;

QUE le montant de 10 204.74 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-165**  
**ACHAT DE PALANS À CHAÎNE MANUEL**

ATTENDU QUE nous devons nous conformer suite au rapport d'intervention de la CNESST concernant nos palans à chaîne qui ne sont pas inspectés conformément aux instructions du fabricant ou à des normes offrant une sécurité équivalente ;

ATTENDU QUE nous n'avons pas dans la région, des ressources qui pratique l'inspection de tels palans à chaîne et qu'il serait trop dispendieux de se tourner vers des ressources extérieures ;

ATTENDU QUE nous avons demandé une soumission à Uline pour l'achat de deux palans à chaîne de 10 pieds et d'une capacité d'une tonne ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'offre de service d'Uline pour un montant de 259 \$ pour chaque palan à chaîne, pour un total de 518 \$, taxes et manutention non incluses ;

QUE le montant de 518 \$, taxes et manutention non inclus soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2022.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-166**  
**ACHAT D'UN LOCALISATEUR DE CONDUIT DANS LE SOL**

ATTENDU QUE monsieur Lapointe demande au conseil la possibilité d'acheter un localisateur de conduit dans le sol de marque Radiodetection RD-7200 ;

ATTENDU QU' une soumission a été demandée auprès de Stelem ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'offre de service de Stelem pour un montant de 5 235 \$ taxes et livraison incluses ;

QUE le montant de 5 235 \$, taxes et livraison incluse, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2022.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-167**  
**ACHAT D'UN RÉFLECTOSCOPE POUR INSPECTION DES BORNES-FONTAINES**

ATTENDU QUE monsieur Lapointe demande au conseil la possibilité d'acheter un réflectoscope pour l'inspection des bornes-fontaines ;

ATTENDU QU' une soumission a été demandée auprès de Stelem ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'offre de service de Stelem pour un montant de 420 \$ taxes et livraison non incluses ;

QUE le montant de 420 \$, taxes et livraison non incluse, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2022.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-168**  
**OFFRE DE SERVICE PG POUR TRANSFERT DES PERMIS**

ATTENDU QUE le transfert de permis de la municipalité à la MRC de la Haute-Côte-Nord doit, dorénavant se faire électroniquement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier doit acheter la licence auprès de PG Solutions qui consiste à permettre la liaison des permis entre le service d'évaluation de la MRC et le logiciel de permis de la municipalité ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'offre de service de PG Solutions pour permettre la liaison des permis entre la MRC et la municipalité de Colombier pour un montant de 850 \$, taxes en sus ;

QUE le montant de 850 \$, taxes non incluses, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2022.

---

Claire Savard, maire

**2022-11-08-169**  
**SOUSSION ACHAT D'UN BUREAU POUR LA RÉCEPTION**

ATTENDU QUE nous devons changer le bureau de la réception à la municipalité de Colombier ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions, soit Ébénisterie Claude & Christian inc. pour une somme de 6 487.98 \$ et BBCDS de Chicoutimi pour une somme de 6 679.05 \$ ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'offre de service de BBCDS de Chicoutimi au montant de 6 679.05 \$ taxes en sus ;

QUE le montant de 6 679.05 \$, taxes non incluses, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2022.

---

Claire Savard, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FERMETURE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever l'assemblée ordinaire 19 heures 26 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE

---

**Claire Savard**

---

**Milaine Charron**